

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

**N°CT2021.1/014**

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etait absent excusé :

Madame Catherine DE RASILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

Nombre de votants : 73

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/014
Identifiant télérmission	094-200058006-20210203-lmc122787-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

Vote(s) pour : 73  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/014
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122787-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

**N°CT2021.1/014**

**OBJET :**     **Gestion des déchets urbains** - Approbation de la modification des statuts du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.8/149 du 28 septembre 2016 relative à l'adhésion de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts ;

**VU** la délibération du comité Syndical du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts en date du mercredi 16 décembre 2020 adoptant les nouveaux statuts du syndicat ;

**CONSIDERANT** que par délibération du conseil de territoire du 28 septembre 2016 susvisée Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a adhéré au SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts et lui a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur la partie de son territoire constituée des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes ;

**CONSIDERANT** que par arrêté inter-préfectoral du 4 février 2019, le préfet de l'Essonne a demandé au SIVOM de modifier ses statuts notamment pour adapter la liste des adhérents à la suite de la mise en place des nouvelles intercommunalités ;

**CONSIDERANT** que le comité syndical du SIVOM a adopté ces nouveaux statuts par délibération en date du mercredi 16 décembre 2020 ;

**CONSIDERANT** que le SIVOM a notifié cette délibération à GPSEA par courrier en date du 17 décembre 2020 et a invité le conseil de territoire à se prononcer sur ces nouveaux statuts;

**CONSIDERANT** que les modifications portent sur :

- La dénomination de Grand Paris Sud Est Avenir en tant qu'établissement public territorial et non communauté d'agglomération ;
- La composition de la section « propreté urbaine » avec les communes du secteur du

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/014
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122787-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

Plateau Briard (Mandres-les-roses, Marolles-en-Brie, Santeny, Périgny-sur-Yerres, Villecresnes) qui sont membres en leur nom, et non par représentation-substitution de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;  
- La compétence optionnelle « Déneigement » devenue « le désherbage, le salage et le déneigement des voies de circulation » ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE    APPROUVE** les statuts modifiés, ci-annexés, du SIVOM de la Vallée de  
**UNIQUE :**    l'Yerres et des Sénarts.

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/014
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122787-DE-1-1